Organiser un événement

Ville de Janzé

La Ville de Janzé vous accompagne du mieux possible dans la réalisation de vos évènements. La collectivité facilite vos démarches administratives tout en veillant au cadre réglementaire et à la sécurité de vos projets.

Vous trouverez ici le **document unique des manifestations (DUM)** à compléter attentivement afin de faciliter la mise en œuvre de votre manifestation.

Fichier
Dossier unique de manifestations (DUM) - version word (.docx - 630.37 Ko)
Fichier
Dossier unique de manifestations (DUM) - version PDF (.pdf - 1.46 Mo)

Ce dossier doit être transmis complet au service « Vie Associative et Manifestations » **6 semaines minimum** avant votre manifestation. Durant les périodes particulièrement chargées en manifestations (avril à juillet), il est fortement recommandé de déposer votre dossier 8 semaines avant.

Le service « Vie Associative et Manifestations » se tient à votre disposition pour vous accompagner ou vous conseiller.

POUR RETOURNER VOTRE DOSSIER :
Maison des associations
5, Avenue du Général de Gaulle – 35150 Janzé
Tél : 06 18 25 57 28 ou 06 85 54 18 18
Mail : associations janze fr

Attention ! A partir du 1er mai 2025, seul le DUM sera accepté pour toutes demandes de manifestations (les autres documents ne seront plus recevables)

Annoncer votre événement

Pour que votre événement apparaisse dans la page Agenda de notre site web ou dans le Janzé mag, transmettez-nous toutes les informations utiles à ce sujet.

Remplir le formulaire

rgba(255,255,255,1)